

Les « éminences grises » dans les cours tardo-médiévales

Réflexions autour d'une catégorie analytique

Jonathan DUMONT

Les réflexions proposées dans cet article s'inscrivent dans le cadre du projet de recherche *Grey Eminences in Action. Personal Structures of Informal Decision-Making at Late Medieval Courts* (GREMIA), qui compare plusieurs personnages des cours tardo-médiévales possédant un pouvoir d'influence qui excède leur rang dans la hiérarchie curiale¹. Au premier niveau de l'analyse, il s'agit d'étudier cinq personnages clés de l'entourage des rois des Romains et empereurs germaniques qui, grâce au lien personnel qu'ils entretiennent avec le souverain, développent leur influence bien au-delà de leur fonction officielle. Ces personnages sont Sigmund Huler (m. 1405), trésorier de Wenceslas IV de Luxembourg, Brunoro della Scala (vers 1380-1437), chef du parti italien à la cour de Sigismond de Luxembourg, Sigmund Prüschenk (vers 1445-vers 1500-1502), conseiller de Frédéric III de Habsbourg, Zyprian von Northeim ou Serntein (vers 1457-1524), chancelier aulique de Maximilien I^{er} de Habsbourg, et Kaspar Schlick (vers 1396-1449), chancelier impérial et diplomate des empereurs Sigismond de Luxembourg, Albert II et Frédéric III de Habsbourg².

1. Projet GREMIA dirigé par Andreas Zajic, Institut für Mittelalterforschung de l'Österreichische Akademie der Wissenschaften de Vienne, FWF-Projekt I 4076, <https://www.oeaw.ac.at/en/imafo/research/editionsunternehmen-quellenforschungmir/einzelprojekte/grey-eminences-in-action>. Il est mené conjointement avec un autre projet de l'Académie des sciences de République tchèque dirigé par Petr Elbel, GF19-29622L, <https://www.muni.cz/vyzkum/projekty/44787>.

2. Sur Sigmund Huler, Robert Novotny, « Ráj milců? Nižší šlechta na dvoře Václava IV. », dans Dana Dvořáčková-Malá (dir.), *Dvory a rezidence ve středověku II. Skladba a kultura dvorské společnosti*, Prague, Historický ústav AV ČR, 2008, p. 215-229; sur Brunoro della Scala, Gisela Beinhoff, *Die Italiener am Hof Kaiser Sigismunds (1410-1437)*, Francfort-sur-le-Main, Lang, 1995; sur Sigmund Prüschenk, Günther Probszt, « Die Brüder Prüschenk », *Oberösterreichische Heimatblätter*, 14/2, 1960, p. 115-127; sur Zyprian von Northeim/Serntein, Rotraud Hyden, *Zyprian von Serntein im Dienste Kaiser Maximilians I. in den Jahren 1490-1508*, thèse de doctorat dirigée par Hermann Wiesflecker, université de Graz, 1973; Nikolaus A. Grotenburg, *Kaiser Maximilian I.*,

Ces acteurs clés sont comparés à d'autres personnages contemporains issus de France et des pays bourguignons afin d'interroger le caractère informel de la prise de décision, la fluidité du pouvoir et la manière dont fonctionne l'influence dans les cours tardo-médiévales. Cette comparaison vise non pas à trouver des correspondances entre ces personnages, considérés chacun dans sa singularité (milieu d'origine, carrière, conjoncture spécifique dans laquelle ils ont évolué), mais à identifier des ressemblances et des dissemblances entre des profils suffisamment proches chronologiquement, géographiquement et structurellement parce qu'évoluant dans le même milieu, la société curiale européenne à la fin du Moyen Âge³. Ce travail d'histoire comparée permet de mieux cerner la catégorie d'« éminence grise » et ainsi de mieux comprendre le pouvoir informel dans les cours tardo-médiévales.

Origine de la catégorie d'« éminence grise »

La catégorie d'« éminence grise » a été forgée par l'historiographie française au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle à partir de la figure de François Leclerc du Tremblay, dit « Père Joseph » (1577-1638), un capucin, principal collaborateur du cardinal de Richelieu. Une légende se forme, relayée par la littérature (*Les trois mousquetaires* d'Alexandre Dumas, 1844) et la peinture (Jean-Léon Gérôme, *L'éminence grise*, 1873, Boston, Museum of Fine Arts). Tremblay, dont la robe grise de capucin est mise en parallèle avec celle, rouge, du cardinal de Richelieu, devient l'archétype de l'éminence grise⁴ : il est décrit comme un homme talentueux et efficace, travaillant dans l'ombre de Richelieu. Il fait figure de favori du cardinal, dont le pouvoir repose, à tout le moins au départ, sur la volonté de Richelieu de le prendre à son service. Tremblay est aussi décrit comme celui qui exécute les missions secrètes du cardinal. Dès l'origine, le contraste entre le vu et le caché est crucial pour comprendre la catégorie d'« éminence grise ». Un autre aspect important

Zyprian von Serntein und Schloss Fragenstein bei Zirl, master en histoire sous la direction de Heinz Noflatscher, université d'Innsbruck, 2011 ; sur Kaspar Schlick, Petr Elbel, Andreas Zajic, « Die zwei Körper des Kanzlers? Die "reale" und die "virtuelle" Karriere Kaspar Schlicks unter König und Kaiser Sigismund – Epilegomena zu einem alten Forschungsthema I », *Mediaevalia Historica Bohemica*, 15/2, 2012, p. 47-143 ; 16/1, 2013, p. 55-212 ; 16/2, 2013, p. 73-157.

3. Sur la méthode d'histoire comparée des sociétés européennes, Marc Bloch, « Pour une histoire comparée des sociétés européennes », *Revue de synthèse historique*, 46, 1928, p. 15-46 ; Élise Julien, « Le comparatisme en histoire. Rappels historiographiques et approches méthodologiques », *Hypothèses*, 8/1, 2005, p. 191-201.

4. Benoist Pierre, *Le Père Joseph. L'Éminence grise de Richelieu*, Paris, Perrin, 2007.

est le fait que Tremblay est un ecclésiastique qui n'a pas de position à la cour, avant de devenir rapidement l'un des principaux diplomates royaux et une sorte de ministre des affaires militaires. Ce statut ecclésiastique est très important car il a longtemps induit l'idée qu'une éminence grise était nécessairement un homme d'Église⁵. Dernier élément : Tremblay est un diplomate, voire un espion, ce qui lie l'éminence grise à l'information et à sa transmission plus ou moins discrète.

La catégorie d'« éminence grise » est forgée par l'historiographie de l'État dynastique et, plus particulièrement, de l'absolutisme en France au xvii^e siècle, qui pense ce dernier dans le contexte de la construction de l'État-nation au xix^e siècle. Dans cette perspective, les États dynastiques tardo-médiévaux et modernes sont perçus comme les prédécesseurs directs de l'État-nation. Ainsi, tous ceux qui étaient perçus comme entravant ou retardant l'avènement de l'État-nation étaient critiqués. Tremblay devint donc une figure ambiguë, tantôt considéré, dans une perspective anticléricale, comme agent de Rome et ennemi de la nation, tantôt, dans une perspective catholique, comme œuvrant à la réconciliation entre la nation et l'Église⁶.

Aujourd'hui encore, le pouvoir informel est toujours pensé à travers la catégorie d'« éminence grise » forgée au xix^e siècle à partir de Tremblay. Jeter un regard vers une période antérieure à l'absolutisme – le Moyen Âge tardif, période au cours de laquelle l'État dynastique prend forme – semble donc nécessaire pour comprendre comment s'exerce un pouvoir informel au sein de la société de cour.

Le favori du gouvernant

L'éminence grise est d'abord associée à la figure stéréotypée du favori, spontanément perçue comme un médiocre qui s'appuie sur sa familiarité avec le

5. C'est peut-être en partie cette conception qui est à l'origine de plusieurs projets collectifs étudiant les collaborateurs ecclésiastiques des gouvernants dynastiques : Frédérique Lemerle, Yves Pauwels, Gennaro Toscano (dir.), *Les cardinaux de la Renaissance et la modernité artistique*, Villeneuve-d'Ascq, Publications de l'IRHiS, 2009 ; Benoist Pierre, *La monarchie ecclésiastique. Le clergé de cour en France à l'époque moderne*, Seyssel, Champ Vallon, 2013 ; Monique Maillard-Luypaert, Alain Marchandisse, Bertrand Schnerb (dir.), *Évêques et cardinaux princiers et curiaux (xiv^e-début xv^e siècle). Des acteurs du pouvoir*, Turnhout, Brepols, 2017.

6. Voir respectivement Ernest Lavisse, *Histoire de France illustrée*, t. 6/2, Paris, Hachette, s. d., p. 296, 307-308 et Gustave Fagniez, *Le Père Joseph et Richelieu (1577-1638)*, t. 2, Paris, Hachette, 1894, p. 433-434, 445.

gouvernant pour satisfaire des objectifs personnels égoïstes. Les « mignons » d'Henri III en constituent l'exemple paradigmatique⁷.

Au-delà du cliché, le favori fait avant tout partie d'un groupe plus vaste, celui des adjutants du prince, ses conseillers, ceux qui l'entourent et le secondent dans divers aspects de sa vie, au sein de l'hôtel, des conseils et plus généralement de la cour. C'est la relation personnelle forte que le favori entretient avec le gouvernant qui le distingue des conseillers princiers « ordinaires⁸ ». Elle implique une confiance réciproque, une mémoire et une histoire communes ainsi qu'une proximité spatiale régulière avec le prince. Un favori parvient souvent à une position politique importante à la cour. L'historiographie parle alors de « ministre-favori », dont les figures archétypales sont Richelieu et Mazarin. Devenu ministre-favori, le favori se distingue de l'« éminence grise » à travers sa nouvelle fonction. Être une « éminence grise » représente souvent une étape dans une carrière curiale⁹.

Le haut degré de confiance, voire d'intimité, entre le favori et son maître permet au premier d'être influent sans nécessairement obtenir de position éminente et spécifique à la cour. L'exemple le plus éclatant est celui des maîtresses de cour comme Agnès Sorel ou Diane de Poitiers, qui n'occupent pas de fonctions curiales ou d'offices¹⁰. Cependant, ce pouvoir d'influence est fragile, en particulier après la mort du gouvernant. Envié et

7. Parmi une bibliographie importante, John H. Elliott, L. W. B. Brockliss (dir.), *The World of the Favourite*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1999 ; Jean-François Solnon, *Une histoire des favoris*, Paris, Perrin, 2018.

8. L'étude des entourages princiers constitue le point de départ de toute étude sur les favoris, les éminences grises et le pouvoir informel. Voir les nombreuses études monographiques et collectives appréhendant le phénomène à l'échelle européenne, par exemple, Jean-Louis Kupper, Alain Marchandisse (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Genève/Liège, Droz, 2003 ; Cédric Michon (dir.), *Conseils et conseillers dans l'Europe de la Renaissance, v. 1450-1550*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2012, soit à l'échelle d'espaces politiques spécifiques. Je me suis limité ici aux espaces impériaux et habsbourgeois (par exemple, Heinz Noflatscher, *Räte und Herrscher. Politische Eliten an den Habsburgerhöfen der österreichischen Länder, 1480-1530*, Mayence, Von Zabern, 1999), au royaume de France (par exemple, Cédric Michon [dir.], *Les Conseillers de François I^{er}*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011) et aux pays bourguignons (par exemple, Hans Cools, *Mannen met macht. Edellieden en de Moderne Staat in de Bourgondisch-Habsburgse landen, ca. 1475-1530*, Zutphen, Walburg Press, 2001).

9. Irving A. A. Thompson, « The Institutional Background to the Rise of the Minister-Favourite », dans Elliott, Brockliss (dir.), *The World of the Favourite*, *op. cit.*, p. 13-25.

10. Juliette Dor, Marie-Élisabeth Henneau, Alain Marchandisse (dir.), *Maîtresses et favorites dans les coulisses du pouvoir du Moyen Âge à l'Époque moderne*, Saint-Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne, 2019.

souvent haï, le favori encourt la disgrâce (à l'image de Diane de Poitiers), le bannissement, voire l'assassinat (comme Agnès Sorel)¹¹.

Le favori est ainsi caractérisé par sa dépendance envers le gouvernant, qui en fait une sorte de pion dans son jeu politique, et par le fait qu'il est un personnage influent, sans occuper forcément de position importante dans l'hôtel ou plus généralement à la cour.

Un personnage transclasse

Les gouvernants tardo-médiévaux ont parfois tendance à choisir un personnage de confiance ou un collaborateur dont l'origine sociale diffère de celles des nobles qui forment la part la plus importante du personnel de cour. Cette pratique est commune à de nombreuses sociétés curiales européennes ou extra-européennes. Hors d'Europe, comme dans les empires chinois et ottoman, ces personnages transclasses sont souvent des esclaves¹². Dans l'Europe du Moyen Âge tardif, l'esclavage étant très limité, les collaborateurs présentant un profil transclasse appartiennent aux marges de la noblesse (bâtards), à des minorités (étrangers, juifs) et à des groupes sociaux non-nobles (bourgeois et plus rarement paysans ou serfs). Par-delà les variations, ces individus partagent un trait commun : ils n'auraient aucune chance d'accéder à la cour et de s'y reproduire socialement sans le soutien du gouvernant. Cela les conduit souvent à accumuler de manière effrénée et rapide un capital matériel (argent, châteaux, droits, terres) et social (mariage dans un groupe social supérieur, obtention d'un titre de noblesse) afin de se hisser au même rang social que les autres membres de la cour. En agissant ainsi, le transclasse suscite souvent l'ire des membres de la cour, qui le perçoivent comme un parvenu.

La biographie de Kaspar Schlick (vers 1396-1449), chancelier et diplomate impérial est, à ce titre, très représentative. Schlick est issu d'une famille bourgeoise (banque et draperie) installée à Eger/Cheb, dans l'ouest de la Bohême. Son père aurait des liens de parenté avec la famille noble italienne des Collalto, mais rien n'est certain. Il s'agit peut-être d'une forgerie

11. Klaus Oschema, « The Cruel End of the Favourite. Clandestine Death and Public Retaliation at Late Medieval Courts in Europe », dans Karl-Heinz Spieß, Immo Warntjes (dir.), *Death at Court*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2012, p. 171-196.

12. Jeroen Duindam, *Dynasties. A Global History of Power, 1300-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2016, p. 113-114. Voir aussi la contribution d'Emmanuelle Tixier du Mesnil dans le présent volume.

de Schlick pour favoriser son ascension sociale, ou bien les Schlick sont issus d'un rameau des Collalto ayant perdu son statut noble. Quoi qu'il en soit, une fois que Kaspar Schlick atteint le sommet de la chancellerie impériale, il fait accéder son lignage aux portes de la noblesse. Il épouse, en avril 1443, Agnes von Oels, fille de Conrad V Kantner von Oels, un important seigneur silésien et conseiller de Sigismond de Luxembourg. Schlick accumule aussi châteaux, sources de revenus, terres et titres en Allemagne, en Bohême, en Hongrie et dans le nord de l'Italie, en utilisant notamment sa position de chancelier pour forger de faux titres. Il acquiert alors la réputation de parvenu.

Le détenteur d'un pouvoir informel

Par ses rapports étroits avec le gouvernant ou en raison de son origine sociale, une éminence grise ne peut espérer obtenir des positions politiques importantes en début de carrière. Son pouvoir est donc toujours pour partie informel. Il faut donc aborder ce qui caractérise ce pouvoir informel dans les cours tardo-médiévales¹³.

À la cour, et plus généralement dans l'État dynastique, il existe une tension constante entre le rang visible d'une personne (sa position dans la hiérarchie des offices) et son pouvoir informel. Ce pouvoir varie au cours d'une carrière en fonction des succès et des échecs de la personne ou de son maître et, plus généralement, de l'état des rapports de force à la cour. La fluidité est une caractéristique de ce type de pouvoir.

Le pouvoir informel est aussi lié au secret. L'émergence de l'État dynastique renforce la concentration du pouvoir dans les mains du dynaste, à la cour et au sein des conseils. Le pouvoir et celui qui l'incarne, le gouvernant, deviennent plus cachés et secrets par rapport à la période antérieure, où l'accès au gouvernant était plus aisé et la prise de décision, plus visible¹⁴. Le caractère informel du pouvoir révèle ainsi la structuration de la cour entre ce qui est montré et ce qui est caché, ou entre ce qui est rendu public et ce

13. Werner Paravicini, « Informelle Strukturen bei Hofe. Eine Einleitung », dans Reinhardt Butz, Jan Hirschbiegel (dir.), *Informelle Strukturen. Dresdener Gespräche III zur Theorie des Hofes*, Berlin, Lit Verlag, 2009, p. 1-8.

14. Rémi Lenoir, « Pouvoir symbolique et symbolique du pouvoir », dans Jean-Philippe Genet (dir.), *La légitimité implicite*, t. 1, *Actes des conférences organisées à Rome en 2010 et en 2011 par SAS en collaboration avec l'École française de Rome*, Paris/Rome, Publication de la Sorbonne/École française de Rome, 2015, p. 49-58, ici p. 55. Voir aussi Jean-Baptiste Santamaria, *Le secret du prince. Gouverner par le secret, France-Bourgogne, XIII^e-XV^e siècle*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2018.

qui est gardé secret. Le pouvoir informel a aussi ses lieux : l'ensemble des espaces du palais qui ressortent davantage de l'intimité du gouvernant, ce qui a été schématisé dans l'historiographie récente comme le cercle intérieur de la cour, par rapport au cercle extérieur¹⁵. Toutefois, cette structuration ne signifie pas une séparation entre public (l'administration) et privé (l'hôtel), mais plutôt entre une sphère d'exposition publique du pouvoir, ou sphère de performance du pouvoir, et une sphère de dissimulation du pouvoir, ou sphère du secret du pouvoir.

Prenons l'exemple de Georges I^{er} d'Amboise, archevêque de Rouen et premier ministre officieux du roi Louis XII. Certes, Amboise ne peut pas être qualifié d'éminence grise dans la seconde partie de sa carrière, entre l'avènement du roi Louis XII en 1498 et la mort du prélat en 1510. Toutefois, quand Louis n'est encore que duc d'Orléans, Amboise est un de ses familiers et se voit confier les missions difficiles, notamment lors de la « Guerre folle » (1485-1488) lorsque Louis choisit le camp breton contre la Couronne de France. Louis devenu roi, Amboise reçoit de nombreuses responsabilités, à tel point qu'il apparaît comme exerçant effectivement le pouvoir en lieu et place de Louis XII. Les négociations menées à Savonne (28 juin-2 juillet 1507) entre l'Espagne et la France afin de se partager l'Italie révèlent l'étendue du pouvoir informel d'Amboise, qui négocie directement avec Ferdinand d'Aragon, dans une pièce close, en l'absence du roi Louis¹⁶.

Le pouvoir informel a aussi à voir avec l'implicite. Tout pouvoir tend vers l'implicite dans la mesure où, pour ne pas encourir la critique et pour être reconnu, il doit paraître naturel¹⁷. L'implicite se construit à travers l'accumulation de capital symbolique, notamment par les récits des origines du lignage, le mécénat artistique et littéraire ou encore la mise en scène de l'expertise, des vertus et des savoirs¹⁸. Une éminence grise part souvent per-

15. Duindam, *Dynasties*, *op. cit.*, p. 168-188.

16. Jonathan Dumont, « Georges I^{er} d'Amboise. L'image politique d'un mécène », dans Sandra Provini, Xavier Bonnier, Gérard Milhe Poutingon (dir.), *La Renaissance à Rouen. L'essor artistique et culturel dans la Normandie des décennies 1480-1530*, Rouen/Le Havre, Presses universitaires de Rouen/Presses universitaires du Havre, 2019, p. 25-43, ici p. 31-32.

17. Jean-Philippe Genet, « Pouvoir symbolique, légitimation et genèse de l'État moderne », dans Id. (dir.), *La légitimité implicite*, t. 1, *op. cit.*, p. 9-47, ici p. 9. La naturalisation du pouvoir a été étudiée lors de deux colloques internationaux liés au projet GREMIA : *Naturalisation and Legitimation of Power (1300-1800). An Attempt at a Comparative History* (Luxembourg, 28-29 novembre 2019 ; Vienne, 8-9 décembre 2020). Un volume dirigé par Éloïse Adde et Jonathan Dumont est en préparation pour *Micrologus Library*.

18. Sur le capital symbolique mis en relation avec l'État dynastique, Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*, éd. par Patrick Champagne, Rémi Lenoir, Franck Poupeau, Marie-Christine Rivière, Paris, Raisons d'agir/Seuil, 2012, p. 323.

dante car elle est nouvelle venue à la cour et ne jouit pas de l'accumulation de capital symbolique des nobles. L'acquisition de ce capital symbolique prend alors la forme d'une course vitale, qui redouble la course matérielle à laquelle l'éminence grise se livre par ailleurs.

Le détenteur d'un pouvoir bureaucratique

Malgré le caractère implicite et fluide de leur pouvoir d'influence, les éminences grises entretiennent aussi des liens avec la bureaucratie de l'État dynastique.

Au cours du Moyen Âge tardif, l'émergence d'un groupe de spécialistes ou de professionnels de la plume (chanceliers, juristes, secrétaires) crée un pouvoir bureaucratique qui réside dans l'écrit et qui engendre *a gouvernement by paper*¹⁹. Nécessaires au bon fonctionnement des conseils, des chancelleries et des organes financiers et judiciaires, ces professionnels de l'écrit peuvent acquérir un pouvoir personnel important²⁰. Ce pouvoir de l'expertise technique apparaît au moins dans quatre cas de figure. Tout d'abord, le technicien peut être appelé au conseil pour informer celui-ci. Il gagne dès lors un accès au cœur de la prise de décision, qui se transforme parfois en une place officielle. Par ses connaissances juridiques, il acquiert ensuite un pouvoir dans l'administration dont il gravit les échelons, et il parvient à contrôler la production documentaire de l'institution et les ressources qu'elle génère. Le technicien peut également avoir accès aux cours de justice et jouer un rôle décisif dans les affaires judiciaires du gouvernant, par exemple contre certains sujets ou contre des gouvernants étrangers. Enfin, le technicien peut aider le gouvernant à passer outre les règles et les lois de ses propres institutions pour mener une politique personnelle, en particulier concernant les taxes, de plus en plus contrôlées par l'administration et parfois par les sujets, à travers les assemblées représentatives.

Avoir un bagage juridique semble être un atout. Les juristes peuvent en effet manier des concepts politico-juridiques stratégiques (*bonum commune, majestas, res publica, regnum*) et légitimer ainsi les prétentions du gouvernant et les prérogatives de ses institutions. Les juristes jouent également un rôle

19. Paul M. Dover, « Introduction », dans Id. (dir.), *Secretaries and Statecraft in the Early Modern World*, Édimbourg, Edinburgh University Press, 2016, p. 1-15, ici p. 2 et 4.

20. Pauline Croft, « Can a Bureaucrat Be a Favourite? Robert Cecil and the Strategies of Power », dans Elliott, Brockliss (dir.), *The World of the Favourite*, *op. cit.*, p. 81-95.

important dans le développement des institutions, en particulier les institutions judiciaires, et dans la défense de leurs prérogatives vis-à-vis d'autres juridictions (pontificale et ecclésiastiques, urbaines).

La chancellerie est le lieu favorisant l'émergence d'une figure influente, notamment en raison des innovations administratives qui y ont lieu et qui offrent la possibilité à certains individus de déployer leurs talents²¹. Bien que les connaissances administratives et juridiques soient nécessaires, c'est souvent encore un lien interpersonnel avec le gouvernant qui décide de l'octroi d'une fonction clé, par exemple celle de chancelier²².

Le chancelier impérial Kaspar Schlick est, à cet égard, représentatif, notamment si l'on compare son parcours avec celui d'un contemporain, Nicolas Rolin (vers 1376-1462), chancelier du duc de Bourgogne Philippe le Bon²³. L'ensemble de la carrière de Schlick se déroule à la chancellerie impériale : il est écrivain (1415-1416), écrivain et *notarius* (1416-1425), *notarius specialis* (1424), secrétaire royal (1425-1426), *protonotarius* (1427-1428), vice-chancelier (1429-1430) puis chancelier impérial (fin juin 1433-1449). Spécialiste des écritures administratives et légales, Schlick doit son accession au conseil impérial et son implication dans les affaires de l'Empire à ses compétences administratives. De même, Nicolas Rolin présente plusieurs des caractéristiques typiques du favori : un lien particulier avec le gouvernant, un pouvoir d'influence assez grand par rapport à sa fonction et une disgrâce vers 1457, liée à la vieillesse de Philippe le Bon et à sa perte du contrôle sur le gouvernement. Juriste, Rolin entame sa carrière au parlement de Paris, où il devient rapidement l'avocat du duc Jean sans Peur (1408). À partir de 1413, il est actif au parlement de Dole et devient maître des requêtes du duc Jean (1419), puis de Philippe le Bon (1421), pour ensuite accéder à la charge de chancelier de Bourgogne en 1422. Rolin est alors personnellement impliqué dans les innovations institutionnelles lancées par Philippe, comme

21. Christina Antenhofer, « Introduction », dans Id., Mark Mersiowsky (dir.), *The Role of Medieval Chanceries. Negotiating Rules of Political Communication*, Turnhout, Brepols, 2021, p. 1-15, ici p. 8 et 13.

22. Olivier Guyotjeannin, « Conclusion », dans Guido Castelnuovo, Olivier Mattéoni (dir.), *Chancelleries et chanceliers des princes à la fin du Moyen Âge*, Chambéry, Publications de l'université de Savoie, 2011, p. 287-292, ici p. 288.

23. Marie-Thérèse Berthier, John-Thomas Sweeney, *Le chancelier Rolin, 1376-1462. Ambition, pouvoir et fortune en Bourgogne*, Précý-sous-Thil, Armançon, 1998 ; Laura D. Gelfand, « Piety, Nobility and Posterity: Wealth and the Ruin of Nicolas Rolin's Reputation », *Journal of Historians of Netherlandish Art*, 1/1, 2009, <https://jhna.org/articles/piety-nobility-and-posterity-wealth-ruin-nicolas-rolins-reputation/> ; Florence Pridat, *Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 1996.

la création de la cour d'appel de Bourgogne à Beaune (1431), dont l'objectif est de détacher la Bourgogne de la juridiction du parlement de Paris.

Intermédiaire, collecteur et distributeur de ressources

Une caractéristique essentielle de l'État dynastique est sa capacité à collecter des ressources par le biais d'une administration fiscale de plus en plus perfectionnée, la cour jouant un rôle de redistribution vers les groupes d'élites centraux et régionaux²⁴. La collecte des taxes et la redistribution des ressources nécessitent des intermédiaires entre le centre et les communautés politiques régionales et locales. Ceux qui jouent ce rôle peuvent acquérir une grande influence, tant à la cour que dans les régions. La collecte requiert également de la persuasion : les sujets doivent consentir à contribuer. L'établissement de liens de dépendance entre le centre curial et les élites locales par l'entremise de personnes-clés permet d'y parvenir. Grâce à de tels agents, le gouvernant satisfait les élites locales (pensions, positions, mariages avantageux) de manière à assurer leur consentement à l'impôt et à prévenir ainsi les révoltes fiscales. Les personnes jouant ce rôle de pont entre centre et périphéries deviennent donc essentielles²⁵. Ces courtiers du pouvoir, ou *powerbrokers*²⁶, partagent leurs réseaux de clientèles et leurs contacts avec le gouvernant en échange d'avantages. Ce faisant, ils aident à renforcer l'intégration fiscale et judiciaire des différents territoires. Les élites des périphéries forment en effet la clientèle des *powerbrokers*, ces derniers défendant en retour les intérêts de leur clientèle auprès du gouvernant et à la cour. Les courtiers du pouvoir

24. Sur l'État dynastique favorisant les premières formes d'accumulation primitive de capital, Charles Tilly, *Coercion, Capital and European States, AD 990-1990*, Cambridge, Blackwell, 1990. La cour comme lieu d'accumulation de ressources est d'ailleurs l'un des champs privilégiés de la recherche : Étienne Anheim, « Présentation. Le Moyen Âge oublié de Norbert Elias », dans Norbert Elias, *Moyen Âge et procès de civilisation*, trad. par Anne-Marie Pailhès, Paris, EHESS, 2021, p. 29 et 38-39.

25. Jeroen Duindam, Sabine Dabringhaus (dir.), *The Dynastic Centre and the Provinces. Agents and Interactions*, Leyde/Boston, Brill, 2014.

26. Sharon Kettering, « The Historical Development of Political Clientelism », *The Journal of Interdisciplinary History*, 18, 1988, p. 419-447 ; Holger Kruze, « Der burgundische Hof als soziales Netz », *Francia*, 29/1, 2002, p. 229-256 ; Antoni Maczak, Elisabeth Müller-Luckner (dir.), *Klientelensysteme im Europa der frühen Neuzeit*, Munich, De Gruyter 1998 ; Robert Stein, « Preface », dans Id. (dir.), *Powerbrokers in the Late Middle Ages*, Turnhout, Brepols, 2001, p. VIII, et Mario Damen, « Taxation for Prince and Officers. The Council of Holland and the *Aides* in the Burgundian Period », *ibid.*, p. 27-46, ici p. 28.

se situent donc entre leur loyauté pour le gouvernant et leurs obligations vis-à-vis de leur clientèle. Plusieurs personnages étudiés correspondent à ce portrait, comme Sigmund Huler (m. 1405), intermédiaire entre le roi de Bohême et l'élite marchande du royaume, ou encore Nicolas Rolin, qui endosse un rôle similaire dans les relations entre le duc et les élites urbaines des Deux-Bourgognes.

Une éminence grise peut aussi s'appuyer sur ses compétences comptables et atteindre une position stratégique dans l'institution fiscale, en aidant le gouvernant à assurer l'afflux de rentrées fiscales vers la cour. Elle peut également posséder une fortune personnelle, bâtie sur le commerce et/ou la finance, ce qui la rend intéressante pour le gouvernant qui peut lui emprunter directement des sommes d'argent ou bien solliciter son réseau de contacts bancaires.

Ainsi, avant de gérer le trésor du roi de Bohême de Wenceslas IV de Luxembourg (1387), Sigmund Huler possédait déjà une fortune importante, amassée dans les années 1380 à Prague en tant que marchand. Devenu trésorier, il tient fermement l'institution fiscale et l'utilise à son profit. En 1405, il est accusé et condamné pour fraude, pour diffamation et pour son implication dans le meurtre de quatre conseiller royaux (1397). Ces meurtres visaient à cacher les détournements de fonds dont il s'était rendu coupable. Huler est exécuté à Prague le 23 juillet 1405. Son parcours peut être comparé à celui du trésorier royal Jacques Cœur (vers 1395-1456), serviteur de Charles VII et issu de la même catégorie sociale, la bourgeoisie marchande (tanneur)²⁷. Cœur s'appuie sur le commerce familial pour construire un empire commercial qui couvre progressivement plusieurs secteurs-clés de l'économie du royaume de France. Il accumule une fortune immense qui lui permet de développer des activités bancaires. C'est en raison de son statut de banquier que le roi le choisit comme argentier (1438) et qu'il le fait entrer à son conseil (1441). Cœur connaît lui aussi une chute retentissante, probablement parce qu'il était devenu le débiteur d'un trop grand nombre de nobles, qui avaient intérêt à voir disparaître leurs créances. En 1451, il est accusé d'avoir participé au meurtre d'Agnès Sorel le 9 février 1450. Le roi ordonne son emprisonnement et deux ans plus tard, sa compagnie est mise en liquidation. Il parvient toutefois à s'échapper (1455) et trouve refuge sur l'île grecque de Chios. Dans les deux cas, les compétences bancaires et

27. Michael Harsgor, *Un très petit nombre. Des oligarchies dans l'histoire d'Occident*, Paris, Fayard, 1994, p. 163-165; Michel Mollat, *Jacques Cœur ou l'esprit d'entreprise au XV^e siècle*, Paris, Aubier, 1988; Kathryn Reyerson, « Jacques Cœur: French Trade in the Mediterranean World in the Mid-Fifteenth Century », *Proceedings of the Western Society for French History*, 28, 2000, p. 99-112.

comptables sont des facteurs décisifs qui transforment un bourgeois en homme de cour influent. La cour perçoit l'ascension de ces hommes comme inconvenante par rapport à leur condition. Ils connaissent une fin brutale lorsqu'ils perdent la faveur royale (prison et mort pour Huler, prison et exil pour Cœur).

Le pouvoir de la parole

Le pouvoir, informel ou non, a souvent un lien avec le droit qu'un individu a de parler devant le groupe et/ou au nom du groupe²⁸. À la fin du Moyen Âge, le pouvoir de la parole se renforce sous l'effet de plusieurs phénomènes conjoints : la rencontre entre la bureaucratie étatique naissante et l'*ars dictaminis*, le développement des assemblées représentatives en Europe, où le gouvernant doit argumenter face aux représentants des sujets, ou bien encore le développement de la poésie et du théâtre curiaux et urbains²⁹.

À défaut de richesses et de statut social élevé, les compétences rhétoriques peuvent permettre à une personne d'acquérir un grand pouvoir d'influence sur les autres. On peut évoquer le cas du musicien et chanteur aragonais Antoni Tallander, *alias* Mosen Borra à la cour de Sigismond de Luxembourg, qui devient *intimus familiaris* de l'empereur et reçoit une pension. Même si Borra ne peut être qualifié d'éminence grise, son cas montre qu'une voix peut permettre d'obtenir du pouvoir³⁰.

Et le pouvoir de l'éminence grise est lié à la parole. Elle parle au gouvernant et parle aussi en son nom. Bien sûr, cela rappelle l'une des incarnations les plus stéréotypées du favori, le flatteur, brocardé par les traités d'éducation princière, jusqu'à l'*Institutio principis Christiani* d'Érasme (1516)³¹. Mais au-delà de la figure du flatteur, la parole conduit aussi à considérer la place de la diplomatie et de la transmission d'informations, parfois secrètes. Le

28. Lenoir, « Pouvoir symbolique et symbolique du pouvoir », art. cité, p. 56.

29. Par exemple, Benoît Grévin, Florian Hartmann (dir.), *Ars dictaminis. Handbuch der mittelalterlichen Briefstillehre*, Stuttgart, Anton Hiersemann, 2019 ; Wim Blockmans, *Medezeggenschap. Politieke participatie in Europa vóór 1800*, Amsterdam, Prometheus, 2020 ; Estelle Doudet, *Moralités et jeux moraux. Le théâtre allégorique en français, XV^e-XVI^e siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2018.

30. Jörg K. Hoensch, *Kaiser Sigismund. Herrscher an der Schwelle zur Neuzeit*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1996, p. 478 (pour l'expression *intimus familiaris*) ; Mathias Kluge, *Verschuldete Könige. Geld, Politik und die Kammer des Reiches im 15. Jahrhundert*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2021, p. 140.

31. Érasme, *La Formation du prince chrétien/Institutio principis christiani*, éd. et trad. par Mario Turchetti, Paris, Classiques Garnier, 2015, chap. 2 (« Le prince doit éviter les flatteurs »).

rôle croissant des diplomates au Moyen Âge tardif est un élément important pour comprendre le développement de l'État dynastique³². La confiance et les liens personnels unissant le gouvernant et son diplomate sont ici encore essentiels. Le gouvernant doit être certain que son envoyé respectera ses instructions, qu'il rapportera fidèlement les paroles de son maître et qu'il gardera le secret sur les affaires dont il a été informé.

Les missions diplomatiques de Brunoro della Scala et Kaspar Schlick servent très clairement leur carrière. Arrivé à la cour de Sigismond de Luxembourg en 1412, della Scala devient rapidement l'expert en « matières italiennes » de l'empereur et est chargé de nombreuses missions en Italie. Il joue le rôle d'intermédiaire entre l'empereur et les communautés politiques du nord de l'Italie lorsque ces dernières envoient des ambassades à la cour. Dans le cas de Kaspar Schlick, c'est le succès de son ambassade auprès de l'ordre teutonique (avril-juin 1427) qui favorise sa nomination comme vice-chancelier (1429-1430). Il devint ensuite le principal artisan du voyage à Rome de Sigismond de Luxembourg (1431-1433) en vue de son couronnement impérial (*Romzug*) : il mène les négociations préparatoires (1430) et des missions diplomatiques clés (Florence, janvier 1433 ; Venise, juin 1433) et joue surtout un rôle déterminant dans le couronnement (31 mai 1433). C'est d'ailleurs au cours du *Romzug* que Schlick est nommé chancelier impérial.

Si la diplomatie ne fait pas l'éminence grise, les missions diplomatiques conduites avec succès augmentent son pouvoir d'influence, en renforçant la confiance du gouvernant à son égard.

Conclusion

L'évocation des traits caractéristiques de la catégorie d'« éminence grise » au Moyen Âge tardif montre à quel point cette dernière est plus vaste que l'image du favori égoïste ou de l'ecclésiastique manipulateur, caché dans l'ombre³³.

Tout d'abord, il ne faut pas surévaluer le caractère occulte du pouvoir de l'éminence grise. Si l'on reconsidère la figure du Père Joseph, on constate que l'importance de la dissimulation et du secret a souvent été exagérée par l'historiographie. Une analyse plus fine de la carrière de Tremblay révèle

32. Jean-Marie Moeglin, Stéphane Péquignot (dir.), *Diplomatie et « relations internationales » au Moyen Âge (IX^e-XV^e siècle)*, Paris, Puf, 2017.

33. Ce propos sera développé en 2022 dans un article joint au volume collectif concluant le projet GREMIA.

qu'il était reconnu de son vivant comme un personnage influent par lequel il fallait passer pour atteindre la tête du royaume.

C'est davantage la différence entre le pouvoir supposé d'une fonction et le pouvoir réel de la personne qui l'occupe qui caractérise la catégorie d'« éminence grise ». Cette différence est en partie liée au fait qu'à la fin du Moyen Âge, le contenu des fonctions curiales et administratives est moins institutionnalisé que par la suite, l'individu faisant davantage la fonction que l'inverse. Dès lors, la catégorie d'« éminence grise » montre que la cour tardo-médiévale ne peut être décrite, de manière simplificatrice, comme un espace social où s'opposeraient l'hôtel princier, dédié au privé, et l'administration étatique, consacrée au public. L'un et l'autre se confondent sur de nombreux plans et c'est en partie de cette confusion que naît le pouvoir informel.

La catégorie d'« éminence grise » est faite d'une accumulation de caractéristiques. D'un côté, il y a tout ce qui fait l'informel, la fluidité et le secret du pouvoir et qui, pour des raisons sociales, correspond davantage à des profils de transclasses ou d'*outsiders* sociaux par rapport au milieu curial dominé par la noblesse. De l'autre, il y a le rapport aux institutions qui portent le pouvoir du dynaste (chancellerie, conseils, chambres des comptes, cours de justice, diplomatie), où les métiers de plume, les savoirs techniques (comptables et juridiques) et le mérite jouent un grand rôle. L'influence de l'éminence grise se forme en cumulant des traits appartenant à ces deux grandes catégories.

L'élément déterminant demeure toutefois le lien personnel entre l'éminence grise et le souverain. Les autres aspects viennent en second lieu. La confiance et la familiarité sont des ressorts puissants, *a fortiori* dans un monde curial tardo-médiéval qui ne connaît pas encore les formes institutionnelles de la période moderne, par exemple, dans la monarchie composite des Habsbourg où chaque cour obéit à une hiérarchie stricte³⁴.

L'éminence grise joue donc un rôle spécifique dans le contexte de la structuration de l'État dynastique lors du Moyen Âge tardif. Cette forme étatique se constitue entre des pôles qui parfois coexistent, parfois s'affrontent, à savoir le pôle dynastique – celui du souverain et de son lignage –, le pôle féodal – celui des liens d'interdépendances féodaux qui demeurent puissants à la cour – et, enfin, le pôle légal-bureaucratique, voire méritocratique,

34. José Martínez Millán, « The Triumph of the Burgundian Household in the Monarchy of Spain. From Philip the Handsome (1502) to Ferdinand VI (1759) », dans Werner Paravicini (dir.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, Thorbecke, 2013, p. 745-771.

des techniciens et des spécialistes de l'administration. L'éminence grise n'appartient à aucun de ces pôles. Elle semble ainsi exister soit pour faire le lien entre ces pôles, soit pour permettre au souverain de passer outre la paralysie que l'un de ces pôles fait peser sur son vouloir, ce qui lui permet de renforcer son pouvoir personnel.

